

**GENOLIER SWISS MEDICAL NETWORK SA**  
1272 Genolier

Les actionnaires sont convoqués en  
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

le mercredi 8 juin 2011, à 13h30,

à l'Hôtel Le Richemond  
Jardin Brunswick  
rue Adhémar Fabri 8-10  
1201 Genève

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Présentation du rapport annuel, des comptes annuels et des comptes de groupe pour l'exercice 2010**
- 2. Rapport du réviseur**
- 3. Approbation du rapport annuel, des comptes annuels et des comptes de groupe pour l'exercice 2010**  
Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver le rapport annuel, les comptes annuels et les comptes de groupe au 31 décembre 2010.
- 4. Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la direction**  
Le Conseil d'administration propose aux actionnaires de donner décharge pour l'exercice 2010 aux membres du Conseil d'administration suivants : Raymond Loretan, Philippe Glasson, Antoine Hubert, Antoine Kohler, Johannes Boot, Cédric A. George, Christian Le Dorze et Robert Penonne. Le Conseil d'administration propose aux actionnaires de donner décharge pour l'exercice 2010 aux membres de la direction suivants : Beat Röthlisberger, Valérie Dubois-Héquet et Louis Martin. Le Conseil d'administration propose de ne pas donner décharge pour l'exercice 2010 aux membres du Conseil d'administration Hans-Reinhard Zerkowski et Michael Schroeder et au membre de la direction François Brot.
- 5. Elections statutaires - Conseil d'administration**  
Le Conseil d'administration propose d'élire, pour un mandat d'un an expirant à la date de la prochaine Assemblée générale ordinaire, un nouvel administrateur, Michel Reybier, de France, à Cologny. Le Conseil d'administration propose aux actionnaires de réélire Messieurs Raymond Loretan, Philippe Glasson, Antoine Hubert, Antoine Kohler, Cédric A. George, et Christian Le Dorze, pour un nouveau mandat d'un an expirant à la date de la prochaine Assemblée générale ordinaire.
- 6. Elections statutaires - Organe de révision**  
Le Conseil d'administration propose aux actionnaires de réélire pour l'exercice 2011 Berney & Associés SA Société Fiduciaire, Rue du Nant 8, 1207 Genève en tant que réviseur.
- 7. Approbation d'acquisitions**  
En raison de l'offre publique d'acquisition en cours, le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver la prise de participation par Genolier Swiss Medical Network SA (la Société) de 49% au capital de la société Klinik Lindberg AG à Winterthur et la transaction avec Klinik Lindberg AG et ses actionnaires actuels comprenant un droit pour la Société d'acquérir le solde des actions de Klinik Lindberg AG et un droit pour les actionnaires actuels de cette dernière de vendre leurs actions de Klinik Lindberg AG à la Société.
- 8. Augmentation ordinaire du capital-actions**  
Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'augmenter le capital-actions de la Société afin d'offrir ces actions nouvelles à la souscription préférentielle des actionnaires de la Société à concurrence d'un maximum de 1 nouvelle action pour 3 actions actuelles de la Société.  
Le capital-actions sera augmenté d'un montant maximum de CHF 10'334'335 par l'émission d'un maximum de 2'066'867 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 5 chacune, entièrement libérées par apport en espèces.  
Le droit de timbre à l'émission sera supporté par la Société. Les nouvelles actions nominatives donneront droit à des dividendes depuis le 1er janvier 2011. Les nouvelles actions nominatives seront soumises aux restrictions de transfert prévues à l'article 6 des statuts.

Les actions nouvelles seront offertes en souscription conformément à un prospectus d'émission et de cotation qui sera rédigé et publié par le Conseil d'administration de la Société. Le droit préférentiel de souscription est maintenu, et chaque actionnaire de la Société aura le droit de souscrire un maximum de 1 action nouvelle pour 3 actions actuelles de la Société ; le Conseil d'administration peut également décider la souscription de ces actions sous forme de prise ferme par un établissement bancaire, auquel cas le droit préférentiel de souscription serait formellement supprimé pour permettre la souscription de ces actions sous forme de prise ferme par cet établissement bancaire, à charge toutefois pour ce dernier de placer ces actions pour le compte de la Société en respectant le droit de chaque actionnaire de la Société de souscrire un maximum de 1 action nouvelle pour 3 actions actuelles de la Société. Les droits de souscription non exercés sont à la disposition du Conseil d'administration de la Société qui pourra les octroyer à des tiers de son choix dans l'intérêt de la Société. Les droits de souscription sont cessibles ; l'ouverture éventuelle d'un négoce des droits de souscription est laissée à l'appréciation du Conseil d'administration de la Société. Le prix d'émission des actions nouvelles sera déterminé par le Conseil d'administration de la Société au plus tard le jour ouvrable précédant le début de la période de souscription.

#### 9. Modification de l'article 10 des statuts relatif au capital autorisé

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires de modifier l'article 10 des statuts relatif au capital autorisé afin de prolonger le délai, et de permettre l'utilisation du capital autorisé en période d'offre publique d'acquisition.

Le Conseil d'administration serait ainsi autorisé jusqu'au 7 juin 2013 à augmenter le capital-actions d'un montant maximum de CHF 11'050'000, par l'émission d'un maximum de 2'210'000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 5 chacune, entièrement libérées. Le Conseil d'administration serait également autorisé à utiliser ce capital autorisé en période d'offre publique d'acquisition.

Le Conseil d'administration propose en conséquence de modifier l'article 10 des statuts comme il suit :

Texte actuel:

##### Article 10

Le Conseil d'administration est autorisé jusqu'au 11 juin 2011 d'augmenter le capital-actions d'un montant maximum de CHF 11'050'000 par l'émission d'un maximum de 2'210'000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 5 chacune, entièrement libérées.

*(paragraphes 2, 3 et 4 inchangés)*

Nouveau texte proposé (modifications soulignées):

##### Article 10

Le Conseil d'administration est autorisé jusqu'au 7 juin 2013 d'augmenter le capital-actions d'un montant maximum de CHF 11'050'000 par l'émission d'un maximum de 2'210'000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 5 chacune, entièrement libérées. Le conseil d'administration est également autorisé d'augmenter le capital-actions en application de la présente disposition durant une offre publique d'acquisition, soit en particulier de la publication d'une offre à la publication de son résultat.

*(paragraphes 2, 3 et 4 inchangés.)*

Le rapport annuel, les comptes annuels et les comptes de groupe 2010 ainsi que le rapport de l'Organe de révision peuvent être consultés au siège de la Société, Route du Muids 3 à 1272 Genolier ainsi que sur le site [www.gsmn.ch](http://www.gsmn.ch). Chaque actionnaire peut en outre demander qu'un exemplaire de ces documents lui soit envoyé.

Les actionnaires inscrits dans le registre des actions au 17 mai 2011 recevront une invitation personnelle par courrier accompagnée d'un bulletin-réponse. Les actionnaires inscrits au registre des actions entre le 18 et le 27 mai 2011 (inclus) recevront la présente invitation et le bulletin-réponse dès leur inscription au registre des actions. Le registre des actions sera fermé et aucun transfert d'actions ne sera inscrit du 28 mai 2011 (inclus) au 8 juin 2011 (inclus). Les actions transférées durant cette période ne disposeront pas du droit de vote, et les actionnaires ayant transférés des actions durant cette période sont priés d'en informer la Société. Les actionnaires n'ayant pas reçu la présente invitation et le bulletin-réponse doivent contacter immédiatement leur banque ou intermédiaire financier s'ils désirent être inscrits au registre des actions. Ont le droit de vote, les actionnaires inscrits dans le registre des actions avec droit de vote le 27 mai 2011. Pour participer à l'Assemblée générale, les actionnaires devront être en possession d'une carte d'admission. Les cartes d'admissions ainsi que le matériel de vote seront envoyés aux actionnaires avant l'Assemblée, sur demande écrite faite au siège de la Société. Le bulletin-réponse joint à l'invitation permet aux actionnaires de commander leur carte d'admission ou de donner procuration. Les

actionnaires sont priés de retourner le bulletin-réponse et les formulaires de procuration aussi rapidement que possible mais au plus tard le 6 juin 2011.

Chaque actionnaire peut se faire représenter par une autre personne, actionnaire ou non. En outre, chaque actionnaire a la possibilité, de par la loi, de faire représenter ses actions à l'Assemblée générale par les organes de Genolier Swiss Medical Network SA, par leur banque dépositaire ou par Me Jacques-Daniel Noverraz (c/o Etude des notaires Burnier & Noverraz - Rue César-Soulié 3 - Case postale 1064 - 1260 Nyon 1 (Suisse) - Tel +41 (0)22 360 90 80 - Fax +41 (0)22 360 90 89) en qualité de représentant indépendant. Sauf instruction expresse contraire au moment de la remise de la procuration, le droit de vote est exercé dans le sens de l'acceptation des propositions du Conseil d'administration.

Les représentants dépositaires d'actions au sens de l'article 689d CO sont priés de communiquer le plus tôt possible à la société, mais au plus tard le 3 juin 2011 à midi, le nombre d'actions qu'ils représentent et le numéro des cartes d'admissions représentées. Sont considérés comme représentants dépositaires les établissements soumis à la loi fédérale du 8 novembre 1934 sur les banques et les caisses d'épargne ainsi que les gestionnaires de fortune professionnels.

Toute correspondance concernant l'Assemblée générale ordinaire doit être adressée au siège la Société, Route du Muids 3, Case Postale 100 à 1272 Genolier, à l'attention de Séverine Van der Schueren, Secrétaire Générale, Fax +41 (0)22 366 99 98, e-mail [svanderschueren@gsmn.ch](mailto:svanderschueren@gsmn.ch).

Genolier, le 18 mai 2011

Au nom du Conseil d'administration

Raymond Loretan  
Président

Philippe Glasson  
Vice-président